

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 022-142/21/CT

■ CT1 - Candidature à l'appel à projet Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération pour la réalisation des extensions Nord et Sud du tramway - phase 2

Information du Conseil de Territoire

DGSDCT11 21/19222/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projet « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projet s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille, au Nord jusqu'à La Castellane, au Sud jusqu'à La Rouvière.

Une première phase d'extension du réseau de tramway est en cours de réalisation comprenant au Nord, un prolongement du réseau de 1,8 km entre le terminus existant d'Arenc et Gèze et au Sud, un prolongement de 4,2 km entre Castellane et La Gaye, ainsi que la réalisation d'un ouvrage en superstructure sur le site de Dromel-Montfuron accueillant un parking relais et un centre de remisage des rames.

La deuxième phase de ce projet d'extension consiste à prolonger le tramway de Marseille vers le Nord sur une longueur de 6,3 km dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, entre Gèze et La Castellane et vers le Sud sur 1,5 km, entre La Gaye et La Rouvière.

Le principe d'extension du réseau de tramway a été adopté par :

- La délibération TRA 011-6416/19/CM, du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la deuxième phase de l'extension du réseau de tramway Nord-Sud, pour permettre la réalisation des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.
- La délibération TRA 004-7842/19/CM, du Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 approuvant le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de

l'opération à la Candidature à l'appel à projet Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat – Demande de subvention d'investissement relative à l'opération pour la réalisation des extensions Nord et Sud du tramway – phase 2.

Le projet permettra notamment la réalisation d'un grand axe Nord-Sud participant à l'atteinte des objectifs fixés par le PDU 2013-2023 et l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en matière de développement du réseau de TCSP. Le projet du PDU 2020-2030, arrêté le 19 décembre 2019, identifie également cette opération.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de la Métropole. En proposant une liaison avec le centre-ville et avec les lignes structurantes (TER, Métro), l'extension du tramway permettra le désenclavement de nombreux quartiers prioritaires aujourd'hui peu accessibles en transports en commun, ainsi que la desserte de grands équipements et de pôles d'échanges multimodaux.

L'extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de répondre à la demande estimée à la mise en service, de permettre leur remisage et limiter les impacts sur l'exploitation, il est prévu de construire un centre de remisage supplémentaire au Nord de l'extension.

La réalisation de l'ensemble du projet est soumis à l'organisation d'une concertation préalable en application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme dont le lancement et les modalités ont été approuvées par délibération n° MOB 001-8937/20/BM du 17 décembre 2020.

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat «Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux» et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

La Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite auprès de l'Etat une majoration du taux de subvention en raison de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet ainsi que la desserte de quartiers liés à la politique de la ville. La Métropole Aix-Marseille-Provence constitue le dossier de candidature en conséquence avec l'ensemble des éléments et argumentaires requis justifiant l'obtention d'un bonus financier.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 256 000 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

COUT GLOBAL	FINANCEUR	BASE SUBVENTIONNABLE	TAUX/BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT	TAUX/COUT GLOBAL
256 000 000 €	Etat GRENNELLE 4 (TRAVAUX)	156 000 000 €	25,00%	39 000 000 €	15,23%
	Conseil Départemental des Bouches- du-Rhône	256 000 000 €	40,94%	104 800 000 €	40,94%
	Métropole Aix- Marseille Provence (Autofinanceme nt)	256 000 000 €	43,83%	112 200 000 €	43,83%
TOTAL				256 000 000 €	

Le calendrier de réalisation prévisionnel est le suivant :

- 2021 – 2023 : Etudes
- 2024 : Enquête publique et début des travaux de déviation de réseaux
- 2025 : Démarrage des travaux

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération TRA 011-6416/19/CM, du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la deuxième phase de l'extension du réseau de tramway Nord-Sud, pour permettre la réalisation des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique ;
- La délibération TRA 011-6416/19/CM, du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la deuxième phase de l'extension du réseau de tramway Nord-Sud, pour permettre la réalisation des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique ;
- La délibération TRA 004-7842/19/CM, du Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 approuvant le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération à la Candidature à l'appel à projet Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération pour la réalisation des extensions Nord et Sud du tramway - phase 2 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;

- La délibération MOB 001-8937/20/BM du 17 décembre 2020 approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille - Deuxième phase ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération pour la réalisation des extensions Nord et Sud du Tramway - Phase 2 ;
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projet de l'Etat «Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux» publié le 15 décembre 2020 ;
- Que le projet permet de solliciter les bonus financiers proposés dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat au titre de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet ainsi que la desserte de quartiers liés à la politique de la ville.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte sur le projet de rapport relatif à la Candidature à l'appel à projet "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération pour la réalisation de ligne de tramway pour la réalisation des extensions Nord et Sud du tramway - phase 2.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI